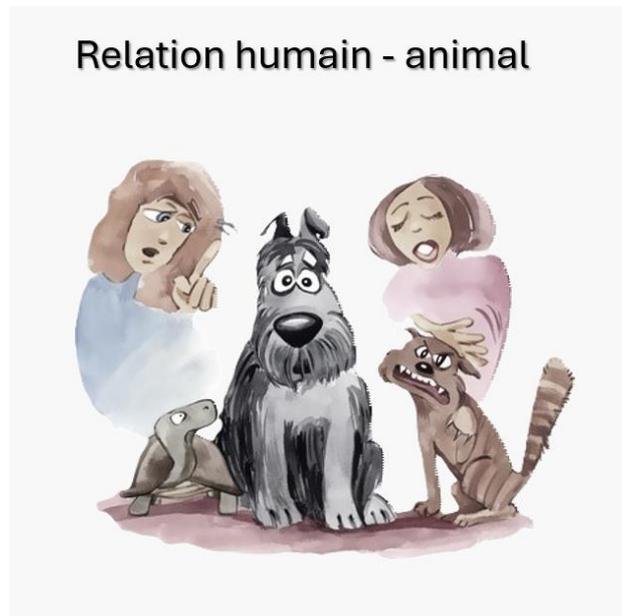


Prérequis pour effectuer votre accompagnement « Relation humain – animal »



A lire attentivement et à respecter pour valider votre prise en charge

Pour vous :

Les accompagnements que je propose ne font pas partie du cadre de prise en charge thérapeutique. Il est donc tout à fait possible, pour celui qui en ressent le besoin et/ou la nécessité, de pratiquer en parallèle du travail réalisé ensemble, un accompagnement par un psychiatre, un psychologue, un psychanalyste ou un psychothérapeute. Ainsi, les méthodes proposées par chaque professionnel, pourront être des catalyseurs, des boosters afin d'effectuer une synergie d'actions dans une démarche globale de quête de soi.

La prise en charge des personnes souffrant d'un trouble psychopathologique devra obligatoirement être couplée à un suivi médical effectué par un médecin spécialisé (psychiatre). Un travail pluridisciplinaire sera ainsi effectué. Il sera nécessaire de prévenir le professionnel de santé de votre démarche d'accompagnement complémentaire pratiquée ensemble. Je me tiendrais à la disposition, si vous le souhaitez, de votre spécialiste pour travailler dans la même ligne d'évolution en trinôme (Vous, lui et moi).

Pour l'animal :

Il est **recommandé de faire un point avec un spécialiste du comportement animal** afin de mettre en évidence ou de faire l'éviction d'une cause propre à l'animal, ayant ou non, un rapport direct avec vous.

Il est également **conseillé d'établir pour l'animal, un bilan de santé par un vétérinaire**, pour mettre en évidence, ou pour faire l'éviction d'une cause médicale, responsable de la problématique relationnelle. Par exemple, si votre animal présente un comportement agressif envers vous, il se pourrait qu'il souffre de douleurs expliquant qu'à chaque contact sur la zone endolorie, celui-ci manifeste des signes d'inconfort par la menace ou l'attaque.